

ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :
la route départementale 163
la commune de SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES

Référence : BD RD163
N° : T-C-2026-10-115

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L2213-1 et suivants ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

VU l'avis favorable du Maire de JUIGNE-DES-MOUTIERS du 14 octobre 2026 ;

VU l'avis favorable du Préfet de Loire-Atlantique relatif au classement de la voie dans le réseau à grande circulation du 14 octobre 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 163 afin de procéder au stationnement d'une grue pour des travaux sur l'église.

ARRÊTENT

ARTICLE 1

La circulation routière sera interdite sur la route départementale 163 classée RP2 entre les PR 16 + 972 et 17 + 35' sur le territoire de la commune de SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES.

du lundi 19 octobre 2026 au mercredi 21 octobre 2026

La restriction s'appliquera sur la section courante sur l'ensemble de la chaussée.

Toutefois, l'accès sera autorisé pour les Services de secours, Riverains, Force de l'Ordre.

La restriction sera maintenue 24h/24.

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au mercredi 28 octobre 2026.

ARTICLE 2

La circulation sera déviée dans les 2 sens par:

- Route départementale RD2
- Route départementale RD878
- Route départementale RD34

* Coordonnées GPS : RD163 de 47.641711,-1.237522 à 47.641815,-1.238400

- Route départementale RD20

ARTICLE 3

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par Commune de SAINT JULIEN DE VOUVANTES, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation de Châteaubriant.

ARTICLE 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera affiché en mairie de la commune de SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 6

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Le Maire de la commune de SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES,
Le Commandant du groupement de gendarmerie de COB Chateaubriant,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES

Le 16/10/2026

Le Maire

S. M. CHEVALIER



Fait à NOZAY

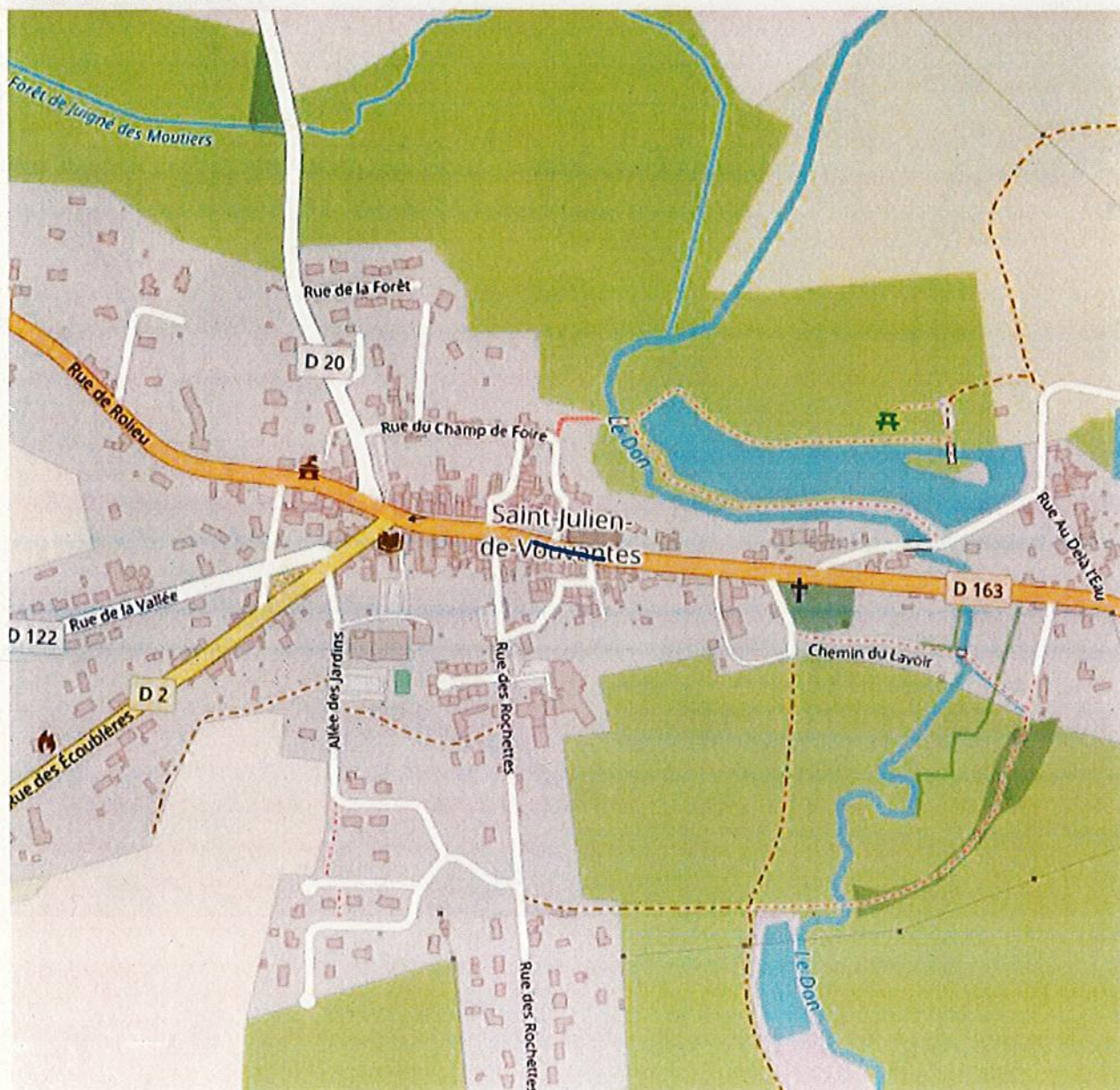
Le

16 OCT. 2026

Pour le Président du Conseil Départemental,
L'adjoint au chef de service aménagement

Philippe BELIZAIRE

Situation des travaux



Dévation(s)

La circulation dans le sens SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES vers ERBRAY sera déviée par:



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers


N° 14024*01

Le demandeur Particulier ☐ Service public ☒ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☐

Nom : CHEVALIER Prénom : Jean Michel
Dénomination : Mairie Représenté par :
Adresse Numéro : 68 Extension : Nom de la voie : Rue de la Libération
Code postal 44670 Localité : St Julien de Vouvantes Pays :
Téléphone 02 40 55 52 77 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : contact-mairie @ stjuliendevouvantes.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 163 Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue de la Libération / Rue de l'Abbé Heuvarit
Code postal 44670 Localité : SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Intervention sur les gouttières de l'église à l'aide
d'une grue pour débouchage
Date prévue de début des travaux : 19 10 2016 Durée des travaux (en jours calendaires) : 03

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 03 Date de début de réglementation : 19 10 2016
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue ☐
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) ☐

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers ☐
poids lourds ☒

Stationner
véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Dépasser
véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

⊕ cf plan de déviation

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☐ Une entreprise spécialité ☐
Nom : _____ Prénom : _____
Dénomination : _____ Représenté par : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal Localité : _____ Pays : _____
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : _____ @ _____

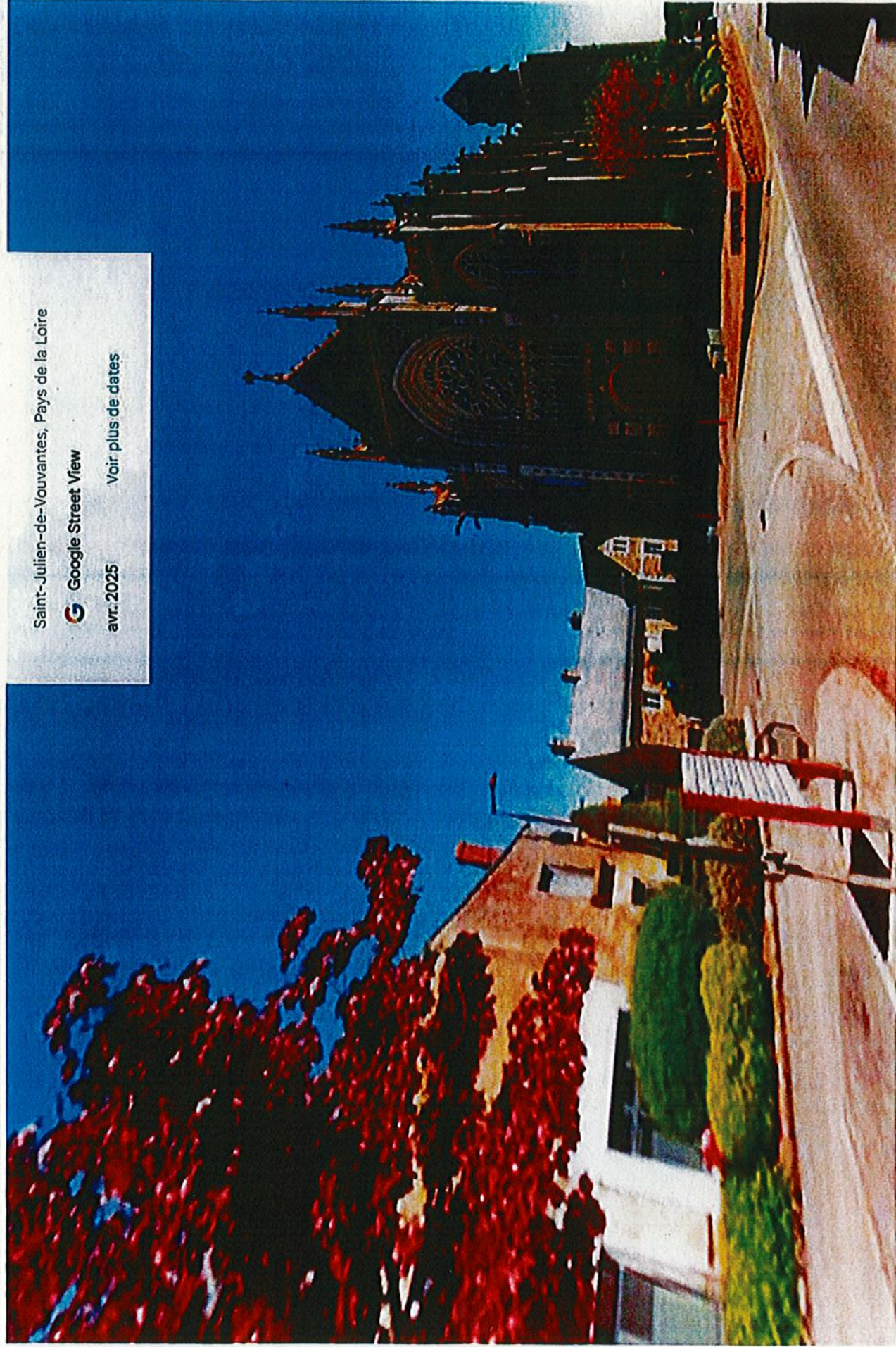
Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 31 OCT 2016

Nom : TROUILLAUD Prénom : Joann Qualité : Maire Adjoint





Saint-Julien-de-Vouvantes, Pays de la Loire

 Google Street View

avr. 2025

[Voir plus de dates](#)

DI-DA-Blain Châteaubriant / Demandes d'avis

De: contact-mairie <contact-mairie@stjuliendevouvantes.fr>
Envoyé: mardi 13 octobre 2026 12:12
À: DI-DA-Blain Châteaubriant / Demandes d'avis
Objet: TR: demande arrêtés conjoint - déviation RD163
Pièces jointes: 20260730162024976.pdf

VIGILANCE: Ce message provient d'une personne externe au Département. Un doute sur son contenu ? Faites suivre à securite.numerique@loire-atlantique.fr

Bonjour,

Faisant suite à mon échange téléphonique de ce jour avec Mr HOUSSAIS Stéphane, je me permets de vous adresser à nouveau la demande d'arrêté de circulation pour les travaux énoncés dans le mail ci-dessous, adressé le 30 juillet dernier.

Je vous remercie, tout particulièrement de me faire retour de l'arrêté pour la fin de semaine.

Restant naturellement à votre disposition,

Bien cordialement,



De : contact-mairie
Envoyé : jeudi 30 juillet 2026 16:22
À : HOUSSAIS Stephane; demandesavis.di-dablainchateaubriant@loire-atlantique.fr
Objet : demande arrêtés conjoint - déviation RD163

Bonjour,

Nous allons débiter des travaux en octobre (vacances scolaires) dans le périmètre de l'église afin d'en déboucher les gargouilles avec l'installation d'une grue (flèche de 51 m de haut).

A cet effet, il est prévu une déviation pour les poids-lourds et autres véhicules, seuls les riverains pourront passer.

Interdiction 24/24 pdt 3 jours.

Je vous joins les photos et "modèle" plan pour déviation et reste à votre disposition pour tous renseignements.

Bien cordialement.

